20.03.2013 – 09:00 Uhr

CONCORDIA diminue les primes des assurances-hospitalisation complémentaires

Lucerne (ots) -

Il s'agit de la deuxième réduction des primes de l'assurance-hospitalisation complémentaire au cours des deux dernières années

En 2012 déjà, CONCORDIA a procédé à une baisse de 10% des primes de l'Assurance-hospitalisation commune. Pour 2014, CONCORDIA peut à nouveau réduire les primes de cette assurance, cette fois de façon plus nette encore. Elle diminuera également les primes des Assurances-hospitalisation mi-privée et privée pour 2014. La mesure exacte de ces réductions de primes fait actuellement l'objet de calculs plus précis. CONCORDIA soumettra les nouveaux tarifs de primes pour approbation à l'autorité de surveillance FINMA en juillet 2013.

Les clients profitent d'économies de coûts dans l'assurance-hospitalisation complémentaire

La diminution des primes dans les assurances-hospitalisation complémentaires est due aux économies sur les coûts des assurances complémentaires résultant du nouveau régime de financement des hôpitaux. Lors de l'introduction de ce nouveau système, en 2012, CONCORDIA avait déjà bien conscience qu'il permettrait de réaliser des économies de coûts dans l'Assurance-hospitalisation commune. C'est pourquoi elle a procédé à une réduction de primes dans cette assurance dès 2012, comptant ainsi parmi les rares assureurs à en avoir fait de même. Les répercussions concrètes du nouveau régime de financement hospitalier pouvant maintenant être calculées, CONCORDIA restituera à ses clientes et clients les réductions de coûts estimées sous forme de nouvelles réductions de primes en 2014. Comme CONCORDIA, en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique, ne recherche pas non plus les profits dans ses affaires d'assurance complémentaire, ce sont ses clients qui profiteront de ces économies de coûts.

Certains hôpitaux ont des exigences tarifaires considérables

Dans ses négociations tarifaires en cours, CONCORDIA se voit confrontée à des exigences tarifaires massives de la part de certains hôpitaux en ce qui concerne les assurances complémentaires. Certains essaient en effet d'absorber comme bénéfices les économies réalisées grâce au nouveau régime de financement hospitalier, ce qui empêcherait une baisse durable des tarifs de primes pour les assurés. Dans l'intérêt de ses clients, CONCORDIA n'acceptera pas les exigences tarifaires excessives de ces hôpitaux. Car c'est à ses assurés que CONCORDIA veut restituer durablement les économies sur les coûts des assurances complémentaires découlant du nouveau financement hospitalier.

Profil en bref de CONCORDIA

CONCORDIA compte 748'000 assurés. Avec un volume de primes annuel de plus de CHF 2.3 milliards, CONCORDIA est l'un des principaux assureurs-maladie et accidents de Suisse et se présente comme leader en matière de qualité de service pour l'assurance des familles et des entreprises. Forte d'un réseau national comptant quelque 270 agences, elle est sensiblement plus proche de ses clients.

Contact:

Mark Glutz
E-Mail: medienanfragen@concordia.ch

CONCORDIA
Bundesplatz 15
Case postale
6002 Lucerne
Tél.: +41/41/228'01'11
Fax: +41/41/228'01'41

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004587/100734866 abgerufen werden.